of Lake Michigan to the Atlantic. A railway from Montreal, passing through the valley of the Ottawa-the route which nature has marked out, and north of Lake Huron, to Vancouver—would give us a Canadian Atlantic seaport, hundreds of miles nearer the Pacific, with easier grades and numerous other advantages over any route the Americans can adopt. Some time may, doubtless, elapse prior to the construction of so stupendous a work, but I am satisfied that the Government of this country will adopt a liberal and an enlightened policy in the acquisition of the North West Territory, so that it may not burden the people of the Dominion too heavily with taxation, and in order to accomplish such, the railway and the territory co-operatively can alone contribute to the future strength, wealth, and prosperity of the Dominion.

Hon. Mr. Connell addressed the House at considerable length. The question before them was undoubtedly one of the very greatest importance to the Dominion. It was a question not merely of accession of territory, but one which must for weal or woe affect the destinies of the Dominion for all time to come (hear, hear). During the last session he had objected to the course pursued by the Government in this matter, on somewhat similar grounds to those more recently alluded to by the hon, member for Sherbrooke,-that this territory should be purchased by the Imperial, and not the Dominion authorities,-if purchased at all. And he had also objected, because the people of New Brunswick did not understand, at Confederation, that any such purchase was needed. Not merely in New Brunswick, but in Nova Scotia the people were led to believe by the public men of Canada that this territory belonged to Canada; and, speaking as a representative from New Brunswick, he was well aware that the action of the Ministry in bringing down a measure authorizing them to purchase this territory, was altogether unexpected by the people of his Province. He had carefully looked over the records connected with this Hudson Bay Territory, and had long ago come to the conclusion that the company had rights to a portion of that territory—the northern or fur-bearing section; but that the other por-

or Dominion railway, otherwise the great laires de nos voisins. Si nous pouvons imiter trade results of the Far West will flow south les Américains et construire sur notre domaine une voie ferrée vers le Pacifique, nous ne serons pas très loin de posséder un réseau de chemin de fer du Canada ou du Dominion; à défaut, les grands courants commerciaux avec le Far Ouest passeraient au sud du lac Michigan vers l'Atlantique. Un chemin de fer qui de Montréal traverserait la vallée de l'Outaouais—route que la nature a elle-même tracé-pour rejoindre Vancouver par le nord du lac Huron, nous permettrait d'avoir un port canadien atlantique rapproché de plusieurs centaines de milles de l'océan Pacifique offrant des pentes douces ainsi que de nombreux avantages par rapport à toute autre route américaine. Il se passera quelque temps sans doute avant qu'une entreprise aussi gigantesque soit réalisée, mais je suis confiant que le Gouvernement de ce pays adoptera à l'égard du nouveau territoire une politique éclairée et libérale de façon à ne pas obérer les habitants du Dominion par une imposition excessive. Pour atteindre cet objectif, seul le chemin de fer et le Territoire pourront conjuguer leurs efforts et contribuer ainsi à la vigueur, à la richesse et à la prospérité du Dominion.

> L'hon. M. Connell s'adresse longuement à la Chambre. Il ne fait aucun doute que la question dont les députés sont saisis revêt une très grande importance pour le Dominion. Il ne s'agit pas simplement d'acquérir de nouveaux territoires mais de prendre une décision qui, quoi qu'il arrive, affectera à long terme le destin du Dominion (bravos). Au cours de la dernière session, il s'est opposé à l'attitude adoptée par le Gouvernement à cet égard, et les raisons qu'il avait données alors étaient sensiblement analogues à celles données plus récemment par l'honorable député de Sherbrooke. Ce territoire devrait être acheté par les autorités impériales et non pas par le Dominion, si du moins on l'achète. Une autre de ses objections a eu pour origine le fait que lors de la Confédération, les habitants du Nouveau-Brunswick n'avaient pas compris la nécessité de faire un tel achat. Non seulement au Nouveau-Brunswick mais encore en Nouvelle-Écosse, les hommes d'État du Canada ont fait croire aux populations que ce territoire appartenait au Canada; et, en tant que représentant du Nouveau-Brunswick, il peut affirmer que la décision du Cabinet de proposer une mesure autorisant l'achat de ce territoire est une surprise totale pour les habitants de sa province. Il a soigneusement étudié les dossiers relatifs à ce territoire de la Baie d'Hudson, et,